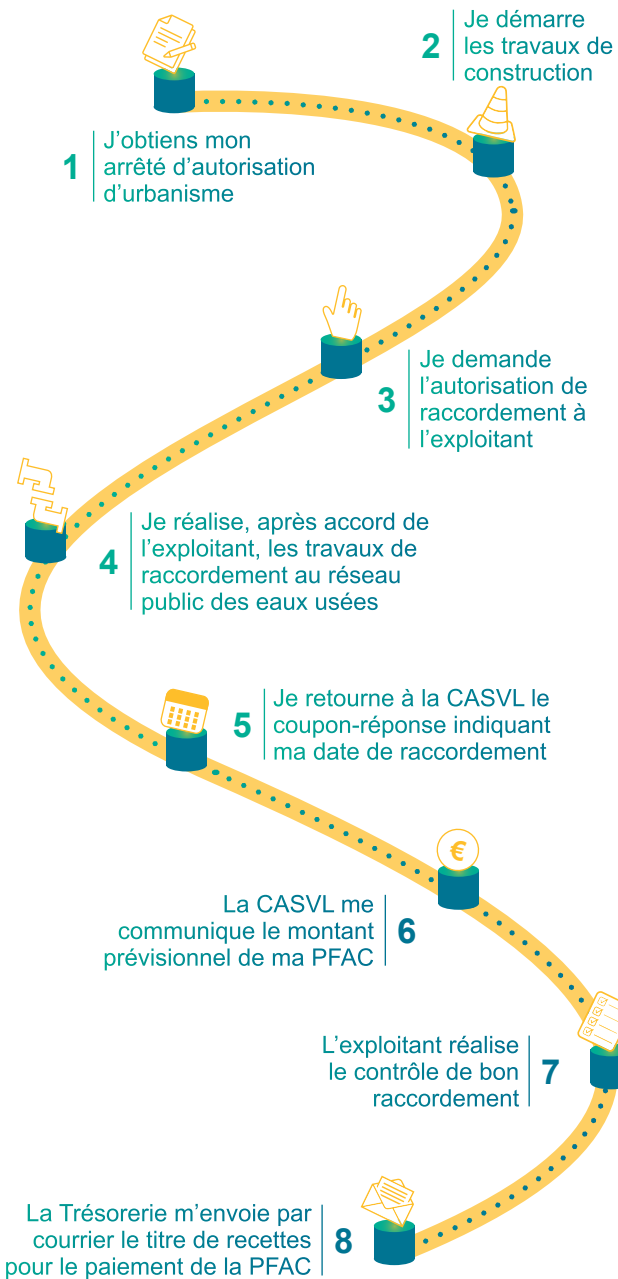


Mes démarches en 8 étapes



Qu'est-ce que la PFAC et à quoi sert-elle ?

La PFAC constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif grâce auquel vous bénéficiez de l'assainissement collectif. Elle contribue à financer les grands projets en matière d'assainissement collectif, tels que la construction ou la rénovation des réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration.

Où se renseigner ?

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Direction de l'Environnement
et des Grands Equipements
Service Administratif et Financier

02 41 40 45 61

pfac@saumurvaldeloire.fr



SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

PFAC

**PARTICIPATION POUR
LE FINANCEMENT DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Mode d'emploi

Dans quel cas êtes-vous redevable ?

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation individuelle, d'immeuble avec ou sans activité économique, soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique.

- En cas de construction neuve ;
- En cas de démolition/reconstruction ;
- En cas d'extension de construction ou en cas de changement de destination ;
- En cas d'extension du réseau public d'assainissement lorsque votre habitation devient raccordable.

Comment est-elle calculée ?

Les modalités de calcul et les montants de la PFAC ont été fixés par délibération n°2023-112 DC du 14 septembre 2023.

- Pour les projets de construction neuve, extension ou réaménagement : la PFAC est calculée sur la base du nombre de m² de Surface Plancher (SP) créée ou réaménagée figurant sur votre autorisation d'urbanisme.
- En cas d'extension du réseau public d'assainissement : la PFAC est calculée sur la base du nombre de m² de Surface Plancher (SP) et le niveau de conformité de votre installation d'assainissement non collectif.

$$\text{PFAC en €} = \text{Surface créée en m}^2 \times \text{Tarif en €/m}^2$$

A titre informatif, le montant applicable en 2026 est de 9,93€/m² de surface de plancher créée.

Quand est-elle perçue ?

La PFAC est exigible à la date du raccordement effectif de la construction neuve au réseau de collecte des eaux usées ou à la date de réalisation des travaux d'extension et/ou de réaménagement.

L'assainissement collectif en image

La PFAC se distingue du branchement qui est facturé suite aux travaux de raccordement sur acceptation du devis

La PFAC est facturée sur la base de la Surface Plancher créée ou réaménagée en cas de constructions neuves ou d'extensions

